

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Patrick McDonald.

Est également présente : Mme Caroline Rioux, directrice générale

Est absent : M. Philippe-Denis Richard, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Hubert Boissé, de M. Yves Lambert et de M. Jean-Pierre Chicoine.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2014-11-357

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit avec les modifications suivantes :

1. Adoption de l’ordre du jour

1.1 Adoption de l’ordre du jour;

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance ordinaire du 6 octobre 2014;

3. Pétitions

3.1 Pétition pour la modification des règlements d’affichage de la municipalité d’Eastman;

4. Correspondances

4.1 Demande d’aide financière du Centre des femmes de Memphrémagog pour 2015;

4.2 Cotisation annuelle 2015 au Réseau Biblio de l’Estrie;

4.3 Organisation des services au Réseau Biblio de l’Estrie;

4.4 Demande d’appui financier de Han-Droits;

4.5 Services professionnels pour l’année 2015 - Monty Sylvestre, conseillers juridiques;

4.6 Adoption du projet de règlement numéro 13-14 de la MRC de Memphrémagog;

4.7 Demande de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les paniers de Noël;

5. Administration générale

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

- 5.2 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;
- 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires;
- 5.4 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;
- 5.5 Retrait de constat d’infraction – 137 chemin du Lac-d’Argent;
- 5.6 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2013 ainsi qu’une indication préliminaire de la situation financière de l’année 2014 et les orientations générales du budget 2015;
- 5.7 Identification de l’usine de traitement d’eau potable;
- 5.8 Nomination d’un comité de sélection concernant l’appel d’offres de services professionnels reliés à l’exploitation des ouvrages d’assainissement des eaux usées et de production d’eau potable;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2014;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2014;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois d’octobre 2014;
- 6.4 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l’état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014 et des prévisions au 31 décembre 2014 tel que requis par l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*;
- 6.5 Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l’Estrie;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Fermeture des rues Principale et des Pins pour les Fêtes de Noël;
- 7.2 Cession d’un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;
- 7.3 Cession d’un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;
- 7.4 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 21 octobre 2014;
- 7.5 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d’interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 21 octobre 2014;
- 9.2 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins Bellevue, d’Orford-sur-le-lac et des Diligences en regard de la subvention de 22 675 \$ accordée pour l’amélioration du réseau routier, échelonnée sur trois (3) ans;
- 9.3 Embauche des deux journaliers au service des travaux publics au poste de saisonnier;
- 9.4 Installation de signalisation d’interdiction de stationnement sur les rues des Pins et Missisquoi;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d’octobre 2014;
- 10.2 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 23 octobre 2014;
- 10.3 Appui à l’implantation d’un service de Ressourcerie pour le secteur ouest de la MRC de Memphrémagog;
- 10.4 Appui au règlement de St-Bonaventure;
- 10.5 Appui au projet Verre-Vert;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 septembre 2014;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d’une résidence et d’un garage sur le chemin du Hibou, lot 2 238 162;
- 13.2 Demande d’agrandissement d’une résidence au 4 chemin du Colibri, lot 2 238 196;
- 13.3 Demande pour la construction d’un garage de 24 x 26 au 11 rue Martin, lot 4 380 237;
- 13.4 Demande pour construction d’un garage de 22 x 22 au 16 chemin de l’Hirondelle, lot 2 238 129;

14. Rapport sur l’émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de d’octobre 2014;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2014-19 ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificats 2013-07;
- 15.2 Avis de motion visant l’adoption du règlement 2014-20 ayant pour objet de modifier le règlement de construction 2013-06;

16. Règlements

- 16.1 Adoption du projet de règlement 2014-20 amendant le règlement de construction 2013-06 et fixant la date de l’assemblée de consultation;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 6 octobre 2014;

RÉSOLUTION 2014-11-358

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

3.1 Pétition pour la modification des règlements d’affichage de la municipalité d’Eastman;

Le conseil prend acte.

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande d’aide financière du Centre des femmes de Memphrémagog pour 2015;

Le conseil prend acte.

4.2 Cotisation annuelle 2015 au Réseau Biblio de l'Estrie;

Le conseil prend acte.

4.3 Organisation des services au Réseau Biblio de l'Estrie;

Le conseil prend acte.

4.4 Demande d'appui financier de Han-Droits;

Le conseil prend acte.

4.5 Services professionnels pour l'année 2015 - Monty Sylvestre, conseillers juridiques;

RÉSOLUTION 2014-11-359

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU,

D'autoriser les représentants de la municipalité à recourir, de façon non exclusive, aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseiller juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de service du 29 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Adoption du projet de règlement numéro 13-14 de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

4.7 Demande de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour les paniers de Noël;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment concernant la définition des cours d'eau et de nombreuses définitions concernant les rives et le littoral et du projet de taxi-bus.

5.2 Résolution autorisant la dépense pour les activités des membres du conseil avec les employés municipaux pour le temps des Fêtes;

RÉSOLUTION 2014-11-360

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent organiser, pour le temps des Fêtes, un repas avec les employés municipaux afin de favoriser les relations interpersonnelles et de souligner la reconnaissance du conseil envers son personnel;

ATTENDU QUE cette reconnaissance s'adresse aussi aux bénévoles de la bibliothèque et des pompiers à temps partiels;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise la dépense d'un montant maximum de 2 000 \$ pour les activités des Fêtes des membres du conseil avec les employés municipaux.

QUE la contribution de la municipalité soit partagée selon le groupe d'employés à savoir :

• Employés bénévoles de la bibliothèque	500 \$
• Pompiers temps partiels	350 \$
• Membres du conseil et autres groupes d'employés	1 150 \$
TOTAL :	2 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires;

Le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général d'un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qui a été remis à tous les membres du Conseil conformément à la *Loi sur les Élections et Référendums*. Ce formulaire doit être rempli annuellement par les élus et remis au directeur général suite à la date d'anniversaire de leur élection.

5.4 Dossier en consultation – Commission scolaire des Sommets;

RÉSOLUTION 2014-11-361

ATTENDU QUE le document présenté pour consultation par la Commission scolaire des Sommets ne soulève aucune inquiétude pour la municipalité d'Eastman;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil manifeste son accord au Plan triennal et aux dossiers particuliers en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016 à 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Retrait de constat d'infraction – 137 chemin du Lac-d'Argent;

RÉSOLUTION 2014-11-362

ATTENDU QU'un constat d'infraction a été émis à la suite de trois (3) visites à la propriété sise au 137 chemin du Lac-d'Argent au moment desquelles, l'inspectrice en environnement a constaté que la tonte de gazon se faisait sans tenir compte de la protection de la bande riveraine;

ATTENDU QUE les propriétaires n'habitent pas la résidence;

ATTENDU QUE les propriétaires ont rencontré l'inspectrice en environnement et qu'ils assurent qu'ils désirent se conformer mais que le garçon d'entretien du terrain ne semble pas se soumettre à leur directive;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice en environnement de retirer le constat mais le maintien des frais d'huissiers et de cour;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le retrait du constat d'infraction conditionnel au paiement des frais d'huissier et de cour par les propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Rapport du maire concernant la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2013 ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2014 et les orientations générales du budget 2015;

Le conseil prend acte du rapport du Maire concernant la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013, ainsi qu'une indication préliminaire de la situation financière de l'année 2014 et les orientations générales du budget 2015.



**SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN
RAPPORT DÉPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL
PAR
MONSIEUR YVON LARAMÉE, MAIRE
À UNE SÉANCE TENUE LE 3 NOVEMBRE 2014**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,

Selon les dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, au moins quatre (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le Maire fait rapport sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du conseil.

Le Maire doit traiter des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget.

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Maire doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Le maire dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis le mois de décembre 2013 ainsi que tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ dont le total est de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant.

**ÉTATS FINANCIERS 2013 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT**

Le conseil municipal adoptait, à la séance régulière du 5 mai 2014, le rapport financier au 31 décembre 2013. L'état des activités financières pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

Revenus de fonctionnement	3 925 152 \$
Charges avant amortissement	(3 244 982)
	<u>680 170</u>
Remboursement de la dette à long terme	(289 753)
Affectation aux activités d'investissement	(26 793)
Affectations - Excédent accumulé et fonds réservés	(1 419)
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2013	<u>362 205 \$</u>

Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012	426 296 \$
Affectations de l'année 2013	(336 403)
Excédent des activités de fonctionnement pour l'année 2013	362 205
Surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013	<u>452 098 \$</u>

Revenus d'investissement	1 119 005 \$
Charges	(2 231 648)
	<u>(1 112 643)</u>
Affectation des activités de fonctionnement	26 793
Affectations - Excédent accumulé	45 564
Immobilisations en cours à financer au 31 décembre 2013	<u>(1 040 286) \$</u>

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l et représentent l'état véritable et exact de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013 ainsi que les recettes et les dépenses pour l'exercice clos à cette date.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES : ÉTATS FINANCIERS 2014

Le conseil municipal a adopté un budget de 3 933 510 \$ pour l'année 2014. Ce budget nous a permis d'atteindre nos objectifs notamment en travaux d'amélioration de voirie, de maintien des services, d'amélioration des communications et de révision de la réglementation. Une estimation préliminaire des revenus et dépenses pour les derniers mois de l'année 2014, ajoutée à nos résultats après 10 mois d'opération, nous permet de prévoir un surplus budgétaire au 31 décembre 2014.

Le conseil municipal, au cours des prochaines semaines, procédera à l'étude du budget 2015 et s'efforcera de conserver un niveau raisonnable de la charge fiscale des citoyens(nes) d'Eastman. Un programme d'immobilisations sera également étudié.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2014

Le traitement alloué aux élus municipaux en 2014 s'établit comme suit :

	Maire	Conseiller
Rémunération fixe :	13 000 \$	4 333 \$
Allocation des dépenses :	<u>6 500 \$</u>	<u>2 167 \$</u>
	19 500 \$	6 500 \$

Par la Municipalité régionale de comté Memphrémagog :

Le Maire ou son représentant reçoit une rémunération pour chaque présence à la réunion du Conseil de la MRC.

Rémunération	144,27 \$
Allocation	72,13 \$

Il touche également une rémunération pour chaque présence à différents comités.

Rémunération	128,23 \$
Allocation	64,12 \$

RÉALISATIONS 2014

ADMINISTRATION

L'année 2014 a permis de réviser et adopter la politique de travail des employés, la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique et sexuel au travail, le code d'éthique des élus, les conventions en assurances de la municipalité. Ces mises à jour assurent à la municipalité des outils de gestion optimale.

AIDE FINANCIÈRE

Au cours de l'année 2014, la Municipalité a obtenu les aides financières suivantes :

- **Ministère des transports – réfection des routes**

Coût estimé	350 000 \$
Aide obtenue	22 675 \$

ENVIRONNEMENT

La municipalité a procédé à deux (2) éditions de l'écocentre mobile. Le succès de cette activité est sans conteste. La collecte de ces matières diminue le tonnage donné à l'enfouissement et améliore la performance de la municipalité.

La première année de collecte des matières organiques s'avère concluante. En effet, à ce jour, nous constatons un transfert de près de 30 % du tonnage qui était destiné à l'enfouissement vers les matières organiques. L'effort de l'ensemble de la population est considérable et cet effort collectif garantira encore de meilleures performances pour l'année à venir.

Ces efforts se sont aussi traduits par l'installation, dans les aires publiques, des bacs 3-voies pour lesquelles nous avons eu une subvention l'année dernière.

La reconstruction du barrage du lac Orford a débuté en juillet et les travaux se poursuivront jusqu'à l'été 2015.

TRAVAUX PUBLICS

En 2014, la Municipalité a procédé aux travaux suivants :

- Les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable sont terminés. Les citoyens d'Eastman bénéficient maintenant d'une eau de très grande qualité;

- La poursuite du pavage sur le chemin des Diligences, à l'est du chemin George-Bonnallie, d'une partie des chemins Bellevue et d'Orford-sur-le-lac (350 000 \$);
- Le remplacement progressif des lumières de rue par un éclairage LED moins énergivores s'est poursuivi;
- Des travaux importants de reprofilage de fossés ont été exécutés sur les rues des Jacinthes et des Pins;
- La mise aux normes des chemins de *Les Boisés de la Héronnière*.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Plusieurs actions concrètes se sont réalisées dans le cadre du parc de la Missisquoi-Nord, notamment des travaux d'aménagement de sentiers, la mise en place de signalisation d'acheminement.

Aux activités habituelles (Fête nationale, Halloween, Plaisirs d'hiver, Fête de la pêche etc) s'est ajoutée la 1^e édition d'Eastman en couleurs. Cette 1^e année nous a permis de constater un intérêt certain du milieu. La 2^e édition sera assurément bonifiée.

Le comité Art et Culture a poursuivi ses activités (Journées de la culture, Un livre, un village etc) et la conférence de M. André Champagne a certes été d'un grand intérêt auprès de la population.

Le bureau d'accueil touristique a déménagé au mois d'août dans les anciens locaux de la pharmacie. Nous vous invitons à le visiter et à prendre connaissance de toute l'information touristique qui y est proposée. Vous en apprendrez peut-être.

La municipalité a procédé à la mise à jour du site internet dont l'image et la signature revampés au goût du jour et uniques seront dévoilés prochainement.

URBANISME

La municipalité a poursuivi ses amendements au règlement de zonage de façon à le rendre plus applicable, plus efficace et plus complet. Douze (12) règlements ont été adoptés ou sont en voie de l'être à ce jour.

ORIENTATIONS 2015

La journée de planification annuelle du conseil se tiendra le 12 novembre 2014, je ne suis donc pas en mesure de vous indiquer les orientations principales qui seront retenues. Cependant, je peux vous affirmer que les élus et la directrice générale travailleront sur les dossiers d'importance en cours, notamment :

- La poursuite de la mise à jour des règlements à la suite de l'adoption du Plan d'urbanisme;
- La poursuite de la mise en oeuvre du plan directeur pour le Parc Missisquoi-Nord ;
- Le soutien au développement économique;
- La priorisation et la mise en oeuvre du programme d'immobilisation dont l'agrandissement du garage municipal;
- La poursuite de la réfection du barrage du lac Orford;
- La mise en oeuvre du plan d'intervention des infrastructures notamment en regard de réfection de conduites d'eau potable;

- La mise en œuvre du plan d'action pour la réduction du phosphore aux étangs aérés.

Toutes ces actions devront être orchestrées parallèlement à l'ensemble des dossiers administratifs de la municipalité. À ce chapitre, je tiens à souligner que les enjeux auxquels la municipalité fait face sont tout à fait similaires à ceux d'une grande ville : développement, environnement, qualité de vie, attraction, vitalité économique, harmonie territoriale, sans avoir nécessairement l'ampleur des ressources d'une grande ville. C'est pourquoi, je tiens à souligner le travail de la directrice générale, du personnel et des membres du conseil tout au long de l'année.

5.7 Identification de l'usine de traitement d'eau potable;

RÉSOLUTION 2014-11-363

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise l'identification de l'usine de traitement d'eau potable selon la troisième proposition d'Atelier graphique Paul Cyr, au montant de 475 \$ incluant l'installation, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Nomination d'un comité de sélection concernant l'appel d'offres de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

RÉSOLUTION 2014-11-364

ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable a été lancé;

ATTENDU QU'il y a lieu de former le comité de sélection;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil nomme des personnes mentionnées lors de l'atelier de travail du 3 novembre 2014, dont les noms ont été placés dans une enveloppe scellée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 octobre 2014;

RÉSOLUTION 2014-11-365

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2014 au montant de 97 328,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 octobre 2014;

RÉSOLUTION 2014-11-366

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 octobre 2014 et ce, pour un montant de 65 066,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois d'octobre 2014;

RÉSOLUTION 2014-11-367

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 octobre 2014, et ce, pour un montant de 58 468,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2014 et des prévisions au 31 décembre 2014 tel que requis par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*;

Le conseil prend acte.

6.5 Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie;

RÉSOLUTION 2014-11-368

ATTENDU l'ajout du volet 6 à l'entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie concernant le soutien à la stabilisation d'organismes artistiques professionnels du territoire de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE ce volet consistera en un soutien financier spécifique aux Correspondances d'Eastman;

ATTENDU QUE ce soutien financier engage la municipalité d'Eastman à verser 5 000 \$ aux Correspondances d'Eastman pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman se dit satisfaite des termes évoqués à l'entente;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Fermeture des rues Principale et des Pins et d'une partie de la rue Missisquoi pour les *Féeries de Noël 2014*;

RÉSOLUTION 2014-11-369

ATTENDU QUE la Municipalité envisage des activités lors des *Féeries de Noël* qui demandent la fermeture de rues;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Missisquoi dès 16h et de la rue des Pins entre 18h00 et 19h30;

QUE le conseil autorise la demande de fermeture de la rue Principale, entre le chemin du Lac-d'Argent et le chemin George-Bonnallie, auprès du Ministère des transports du Québec (MTQ), de 18h00 à 19h30, afin que se déroule la parade de Noël le 13 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2014-11-370

ATTENDU QUE le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 5 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les motoneigistes du Memphrémagog* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, visant la période du 15 décembre 2014 au 1^{er} mai 2015:

- Plage municipale (accès au Lac d'Argent)
- Rue Martin
- Rue de la Grève

- Terrain situé au 395 rue Principale
- Passage sur le terrain de balle
- Chemin et viaduc Bellevue

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les motoneigistes du Memphrémagog* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Cession d'un droit de passage pour sentier de motoneige accordé par la municipalité en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

RÉSOLUTION 2014-11-371

ATTENDU QUE le club *Les Pionniers de Valcourt* déclare avoir souscrit une police d'assurance de responsabilité civile générale d'une limite de 5 millions;

ATTENDU QUE selon l'information obtenue à ce jour, le club *Les Pionniers de Valcourt* sera en opération pour la saison hivernale, tel que prévu;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de signer une entente de cession de droit de passage en faveur du club *Les Pionniers de Valcourt* concernant divers chemins et terrains de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une entente de cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige concernant les propriétés de la municipalité listées ci-dessous, visant la période du 15 décembre 2014 au 1^{er} mai 2015:

- Passage Khartoum
- Traverse Chemin des Diligences

QUE le conseil autorise la circulation des motoneiges sur les chemins et terrains de la municipalité aux conditions suivantes :

- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra s'assurer de la sécurité des usagers du sentier en tout temps;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* sera responsable de maintenir une signalisation adéquate sur toute la longueur du sentier;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* devra fournir à la Municipalité son plan d'aménagement et de signalisation avant le début de la saison;
- Le Club *Les Pionniers de Valcourt* dégage la Municipalité de tout recours contre elle en tant que propriétaire et reconnaît sa seule responsabilité quant à l'entretien et la surveillance du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Rapport verbal de la représentante du comité intermunicipal en loisirs de la rencontre du 21 octobre 2014;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité intermunicipal en loisirs fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 21 octobre 2014.

7.5 Remboursement des frais de la surtaxe de Magog;

RÉSOLUTION 2014-11-372

ATTENDU la résolution 2014-03-109;

ATTENDU la validation de la demande par la coordonnatrice aux loisirs et sa recommandation favorable;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise le remboursement de 113,40 \$ pour l'inscription de Philippe Gagnon à l'activité BASEBALL MOUSTIQUE offerte par la Ville de Magog à l'été 2014;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 21 octobre 2014;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 21 octobre 2014.

9.2 Résolution confirmant la fin des travaux sur les chemins Bellevue et des Diligences en regard de la subvention de 22 675 \$ accordée pour l'amélioration du réseau routier, échelonnée sur trois (3) ans;

RÉSOLUTION 2014-11-373

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention de 22 675 \$, échelonnée sur trois (3) ans, pour des travaux sur les chemins Bellevue et des Diligences, dont 14 999 \$ pour l'exercice 2014-2015 et 7 676 \$ échelonné sur trois (3) années budgétaires;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses prévues;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Bellevue et des Diligences, pour un montant subventionné de 22 675 \$, échelonnée sur trois (3) ans, conformément aux exigences du *Ministère des Transports*;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présente dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Embauche des deux journaliers au service des travaux publics au poste de saisonnier;

RÉSOLUTION 2014-11-374

ATTENDU le départ d'un journalier à temps plein au service des travaux publics depuis le 17 septembre 2014;

ATTENDU QUE pour accomplir l'ensemble des tâches, le service des travaux publics aura besoin de manœuvre;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'embauche des journaliers Alex Dufresne Morin et Bernard Lefort, rétroactivement à partir du 18 septembre 2014, jusqu'au 28 mars 2015 où une évaluation des besoins du secteur sera produite;

QUE le conseil autorise un maximum de 40 heures entre le 18 septembre et le 3 novembre 2014;

QUE le conseil autorise un maximum de 35 heures de travail par semaine par journalier, à partir du 4 novembre 2014;

QUE le nombre d'heures par semaine soit déterminé selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Installation de signalisation d'interdiction de stationnement sur les rues des Pins et Missisquoi;

RÉSOLUTION 2014-11-375

ATTENDU la réfection des fossés et des rues des Pins et Missisquoi;

ATTENDU QUE ces rues ne possèdent pas une largeur suffisante pour circuler de façon sécuritaire tout en permettant le stationnement en bordure;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la mise en place de signalisation d'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue des Pins sur toute sa longueur et des deux côtés de la rue Missisquoi, entre la rue des Pins et le stationnement de l'église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d’octobre 2013;

Le Conseil prend acte.

10.2 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 23 octobre 2014;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 23 octobre 2014.

10.3 Appui à l’implantation d’un service de Ressourcerie pour le secteur Ouest de la MRC de Memphrémagog;

RÉSOLUTION 2014-11-376

ATTENDU le succès du service de Ressourcerie dans la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE ce service permet aux municipalités de détourner de l’enfouissement des quantités importantes d’encombrants;

ATTENDU QUE la mise en place d’un tel service pour le secteur Ouest de la MRC de Memphrémagog fait partie du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil appuie la mise en place du service de Ressourcerie pour le secteur Ouest de la MRC de Memphrémagog;

QUE le conseil autorise la participation de l’inspectrice en environnement au soutien à la Ressourcerie des Frontières pour la mise en place du service, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Appui au règlement de St-Bonaventure;

RÉSOLUTION 2014-11-377

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la *Gazette officielle du Québec*, le décret édictant le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

ATTENDU QU’un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d’un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d’eau potable de la municipalité;

ATTENDU les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d’eau potable lorsqu’elles sont situées à un kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

ATTENDU l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue à St-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité d'Eastman se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution doit être adressée à Richard E. Langelier, Docteur en droit (LL.D.) et doctorant en sociologie, 6566 rue Drolet, Montréal, QC, H2S 2S8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Appui au projet Verre-Vert;

RÉSOLUTION 2014-11-378

ATTENDU la présentation de l'AFEAS du projet Verre-Vert visant la collecte séparée du verre afin d'éviter la contamination des produits recyclés lors des collectes générales;

ATTENDU qu'il y a lieu de se pencher sur l'amélioration du tri et une meilleure valorisation du verre;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil appuie l'AFEAS dans la recherche de solutions sur cette problématique;

QUE le conseil encourage la MRC de Memphrémagog à introduire cette problématique dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 septembre 2012;

Le Conseil prend acte.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'une résidence et d'un garage sur le chemin du Hibou, lot 2 238 162;

13.2 Demande d'agrandissement d'une résidence au 4 chemin du Colibri, lot 2 238 196;

13.3 Demande pour la construction d'un garage de 24 x 26 au 11 rue Martin, lot 4 380 237;

13.4 Demande pour construction d'un garage de 22 x 22 au 16 chemin de l'Hirondelle, lot 2 238 129;

RÉSOLUTION 2014-11-379

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 octobre 2013 (rés. 2013-50);

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2014;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-19 ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificats 2013-07;

Je, Patrick McDonald, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-19.

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement de permis et certificat 2013-07 afin :

- d'ajouter un certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux de drainage et les documents requis pour une demande d'autorisation;
- d'ajouter des exigences relatives à un plan de drainage pour la réalisation d'un plan de contrôle de l'érosion des sols lors de travaux reliés à un projet d'ensemble;

- d'ajouter des dispositions concernant la réalisation des mesures de mitigation avant l'émission d'un certificat d'autorisation.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-20 ayant pour objet de modifier le règlement de construction 2013-06;

Je, Patrick McDonald, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-20.

Ce règlement aura pour objet d'amender le règlement de construction 2013-06 afin :

- de mettre à jour les dispositions concernant le blindage des bâtiments et les appareils de captage d'images;
- d'ajouter une disposition sur la gestion des eaux pluviales en provenance d'un toit.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du premier projet de règlement 2014-20 amendant le règlement de construction 2013-06 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

RÉSOLUTION 2014-11-380

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de construction n°2014-20;

Le présent projet de règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de mettre à jour les dispositions concernant le blindage des bâtiments et les appareils de captage d'images;
- d'ajouter une disposition sur la gestion des eaux pluviales en provenance d'un toit.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1 décembre 2014, à 19 h 15, à l'hôtel de Ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

La conseillère Nathalie Lemaire invite la population à une rencontre avec l'auteur du livre L'Orangerie, M. Larry Tremblay, le 25 novembre 2014, à 15h00.

Le maire, Yvon Laramée décrit le projet « Échec au crime ».

M. Guy Dionne explique le projet « Échec au crime ».

M. Jacques Malouin réitère la problématique des motoneiges qui ne respectent pas le sentier sur le lac.

M. Gaston Lizotte questionne le règlement sur le clapet de retenue. Il propose que les réservoirs d'huile aient un récipient sous le réservoir et la mise en place d'une inspection systématique afin de réduire les risques de contamination.

Mme Monique David propose que la fête des bénévoles soit simultanée avec la journée des aînés, le 1^{er} octobre.

M. Guy Dionne félicite la municipalité pour l'activité de l'Halloween.

M. Claude Désautels s'informe de la date de la consultation publique du règlement portant sur le périmètre urbain du lac Stukely.

Mme Anita Dubois demande des précisions sur les travaux de la rue des Pins. Elle désire que le déneigeur soit plus délicat lorsqu'il pousse la neige du stationnement de l'église pour éviter le bris de la clôture.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-11-381

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière